

Présentation du projet de système de qualification des reproducteurs félines
Compte-rendu de la réunion des clubs de race LOOF
26 novembre 2011

La réunion est ouverte à 10h30 avec la présentation des représentants des 27 clubs de race présents sur les 37 clubs adhérents au LOOF.

7 clubs sont excusés, 3 clubs n'ont pas répondu.

Sont présents :

Clubs de race

Geneviève Cournud et Didier Hérard pour l'AID Skogkatt
Patrick Aguilera pour l'Amicale Européenne des Persans
Annie Le Guyader et Véronique Tresal pour l'Association des Amis des Chats Abyssins et Somalis
Véronique Dubos pour l'Association Féline des Amis du Siamois
Patricia Gay et Patrick Leterrier pour l'Association Féline du Persan
Jonathan Koskas et Hedwige Frank pour l'Association Française du Ragdoll
Bernard Boucher et Séverine Manuel pour l'Association Internationale du Mau Égyptien
Roberta Aliphath et Brahim Benhamida pour l'Association Nationale pour l'Amélioration du Birman
Chantal Fanielle pour l'Association pour le Promotion du British et du Scottish
Véronique Van Hecke et Raymond Fiandino pour Beautiful Cats
Laurence Devergne et Laëtitia Aubry pour Birmania and Co
Virginie Rachenne pour le Bombay Burmese Club de France
Claire Luciano et Jean-Pierre Barthe pour le Cercle des Amis du Chartreux
Nicole Godier-Lepert et Brigitte Pomié pour le Cercle du Chat Sacré de Birmanie
Steven Corneille pour le Cercle Félin du Bengal
Philippe Ventura pour le Club du Chat des Chartreux
Michel Caquant pour le Club du Chat des Forêts Norvégiennes
Virginie Jumentier-Darde pour le Club Félin du Sibérien
Didier Lehu pour le Club Français du Bleu Russe
Virginie Rachenne pour Eurothaï
Jean-Luc Marmoret et Marlène Horvath pour Le Cabri
Jacqueline Chabbi et Cécile Simon pour le Maine Coon Club de France
Corinne et Jean-François Audoin pour le Selklub
Catherine Le Trionnaire et David Malézieux pour Singapuras Partner's
Zoé Savy pour SomAby
France Vandenabeele et Kévin Duffroy pour le Sphynx Club de France
Francine Collette pour The International Association of Birman Breeders

LOOF

Marie-Bernadette Pautet, présidente
Geneviève Cournud, vice-présidente
Jean Pierre Debus, secrétaire général et responsable du Conseil scientifique
Nelly Faure, directrice technique
Elsa Vernet, ingénieure AgroParisTech en fin d'étude, apprentie au LOOF et responsable du projet
Catherine Bastide, chargée de communication

Invité

Michel Mottet, responsable de la commission élevage de la Société Centrale Canine

Il est fait état de la motion diffusée par le président de l'AEP contestant la légitimité du LOOF à organiser le schéma de sélection des races félines en France et affirmant que le LOOF aurait perdu son agrément en tant que livre généalogique unique.

Sur le premier point, il est rappelé l'article D-214-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) : « L'association spécialisée agréée est alors chargée de définir les standards de la race ainsi que les règles techniques de qualification des animaux au livre généalogique en accord avec la fédération tenant le livre généalogique ».

L'organisation du schéma de sélection est donc bien du ressort du LOOF et de ses clubs de race affiliés.

Sur le second point, il est rappelé l'épisode de la coupure de l'accès LOOF au fichier d'identification des carnivores domestiques (SIEV) par le SNVEL en juin dernier, sous prétexte que le LOOF et la SCC auraient perdu leur agrément suite à la promulgation de la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 qui retire les espèces canine et féline du champs de organismes de sélection (OS). Or la Loi du 17 mai 2011 n'a fait que lever un doublon législatif, la tenue des livres généalogiques dans ces espèces étant régie par deux législations codifiées dans le Code Rural, l'une étant liée à la santé animale (livre II « santé publique vétérinaire et protection des végétaux », article L 214-8 III) et l'autre à l'amélioration génétique (livre VI, titre V, chapitre III « reproduction et amélioration génétique des animaux d'élevage », article L 653-1 et 2). Ces articles sont inchangés et toujours en vigueur comme cela a été confirmé explicitement par un courrier du directeur général adjoint de la DGAL¹ au président du SNVEL (Syndicat des Vétérinaires d'Exercice Libéral) daté du 7 juillet 2011, lui demandant expressément de rétablir l'accès LOOF au fichier d'identification électronique de la SIEV (Société d'Identification Électronique Vétérinaire, propriété du SNVEL), puis par un courrier du service des affaires juridiques du ministère de l'Agriculture² au tribunal saisi du référé. Ces éléments avaient déjà été communiqués aux membres du LOOF via la newsletter aux adhérents n°5 du 13 octobre 2011 qui est distribuée à tous les participants en même temps que la réponse à la motion de l'AEP.

Ces éclaircissements apportés, la présentation du projet de sélection des reproducteurs félines peut commencer.

- **Un système de qualification, pour quoi faire ?**

La présentation débute par l'explication des termes de qualification et de sélection. La qualification est la hiérarchisation et la mise en valeur d'une certaine partie de la population à l'aide d'outils qui posent des conditions objectives et connues. La sélection consiste à mettre en place les orientations raciales visant à privilégier ou à sanctionner tel ou tel caractère.

La valorisation des reproducteurs est un des objectifs de la qualification, directement lié avec la mise en avant du travail des éleveurs.

L'attention des clubs de race est particulièrement attirée sur le fait que le système de qualification proposé ici est volontaire (= pas obligatoire) et qu'il doit être progressif (d'où des mesures transitoires) pour englober le maximum de reproducteurs et le maximum d'éleveurs.

- **La grille de sélection**

L'outil de base du système de qualification proposé ici est une grille de sélection inspirée du modèle canin et adaptée à l'espèce féline.

1 <http://www.loof.asso.fr/download/l-map-dgal-20110707.pdf>

2 <http://www.loof.asso.fr/download/l-map-saj-20110711.pdf>

La grille est composée de six niveaux, les quatre premiers concernant l'individu, les deux derniers intégrant leur descendance.

Si le principe des grilles est commun à toutes les races, il y a une grille par race dont le contenu dépend de la taille de la population, de la variabilité génétique, des maladies héréditaires invalidantes, etc.

Le contenu des grilles est de la responsabilité des clubs de race qui définissent, notamment, les critères de non-conformité, la liste des maladies à chaque niveau, etc.

Plusieurs questions sont posées lors de cet exposé, certaines entraînant des premières réponses immédiates : les points de non-conformité pourront être différents des refus de titres, les pedigrees étrangers reconnus sont pris en compte, les juges pour l'examen de conformité devront être volontaires, les experts pourront être des éleveurs formés, les juges et les experts pourront être étrangers et la liste des habilités sera établie par les clubs de race... D'autres comme le cas des RIA et surtout des RIEX, des chats en parcours national ou le niveau d'introduction de l'empreinte génétique ne sont pas tranchées.

A ce stade, il apparaît important de répéter que rien n'est figé et que tout est envisageable à l'intérieur de ce système pour autant que cela soit raisonnable et adapté à la race concernée.

Il est aussi très important de ne pas créer de goulet d'étranglement et d'aller progressivement quitte à mettre en œuvre des mesures transitoires et révisables.

Autre point important : il y aura forcément un coût pour les éleveurs, surtout pour ceux qui ne font pas déjà des tests et un parcours en championnat (examen de conformité, tests ADN...). Il est essentiel de ne pas pénaliser financièrement les éleveurs qui rentrent dans le schéma de sélection. Il n'y aura pas de surcoût au niveau du LOOF en ce qui concerne les documents attestant du niveau de qualification.

- **Rôle des clubs de race**

Les clubs de race auront un rôle majeur à jouer dans la mise en place et la promotion du schéma de sélection. Dans le cas où il y a plusieurs clubs de race, les clubs concernés seront invités par le LOOF à se rencontrer pour travailler sur la grille et rendre une copie commune. Si une race est sans club, le LOOF pourra établir la grille.

Le Conseil scientifique sera au centre du processus, en conseil et relais technique.

Il y aura des grilles différentes selon les races mais il ne peut y avoir qu'une seule grille par race. Le schéma de sélection est unique.

La réussite du schéma de sélection passe par la montée en puissance des clubs de race qui suppose :

- de revoir, avec eux, leurs missions.
- de leur donner des moyens, y compris financiers, pour les mener à bien.

Cette montée en puissance nécessaire de tous les clubs de race, y compris ceux qui devront gérer des races à petits effectifs, sera facilitée par la mutualisation des outils et des moyens, les « petites » races devant recevoir autant d'attention que les « grosses ».

Idéalement, les clubs de race doivent contacter en premier les éleveurs en sachant que ce projet est dans l'incitatif, aucune obligation pour l'éleveur de suivre le système de qualification.

- **Décisions**

A l'issue de cette présentation, le principe global de la grille de sélection est validé par la grande majorité des présents. Au vu des nombreuses questions et modalités à définir et préciser, il est décidé de constituer quatre groupes de travail pour faire des propositions sur les thèmes suivants :

- Cahier des charges des clubs de races
- Certificat de conformité
- Expositions Spéciales et Nationales de race
- Maladies héréditaires invalidantes

Se proposent les clubs suivants (liste complétée par des ajouts postérieurs à la réunion):

- **4 groupes de travail**

Groupe I (cahier des charges des clubs de race)

Le rôle et les missions du club de race + analyse des moyens

AACAS
ANABI
Birmanian and Co
Cercle du Chat Sacré de Birmanie
AID Skogkatt
Cercle des Amis du Chartreux
TIABB
Le Cabri
Selklub
AEP
AFP
AFAS
EUROTHAI
MCCF

Groupe II (certificat de conformité)

Modalités de mise en application, nomination et formation des juges et des experts

AACAS
Beautiful Cats
Cercle du Chat Sacré de Birmanie
TIABB
Birmanian and Co
MCCF
ANABI
Club du Chat des Chartreux
Selklub

Singapura Partners
Sphynx Club de France
BBCF
AFAS
AFP
APBS
EUROTHAÏ

Groupe III (spéciales de race / nationales de race)

AACAS
Birmania and Co
AID Skogkatt
AFR
CFS
BBCF
Cercle Félin du Bengal
ANABI
Singapura Partners
TIABB
EUROTHAÏ
Selklub
MCCF

*Groupe IV (données de santé et tests)
en relation avec le Conseil scientifique*

AACAS
Birmania and Co
Beautiful Cats
MCCF
APBS
CFBR
AID Skogkatt
AIME
AFR
Le Cabri
Cercle Félin du Bengal
Sphynx Club de France
AEP
TIABB
EUROTHAÏ
Singapura's Partners
Cercle du Chat Sacré de Birmanie
Selklub

La prochaine étape est donc de réunir ces groupes, ou d'en contacter les membres par tout moyen, afin de définir leur feuille de route et un calendrier des actions à mener.

La réunion est close à 17h 30.